

Elections au Conseil de la Faculté des sciences du sport

Le Doyen de la Faculté des sciences du sport

- VU** le livre VII du code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de Faculté des sciences du sport

DECIDE

Article 1

Les élections générales des représentants des étudiants au Conseil de la Faculté des sciences du sport se tiendront le mardi 7 février 2023.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège des étudiants : 4 sièges

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

| Dates | Opérations électorales | Observations |
|--|---|--|
| Lundi 16 janvier 2023 | Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin) | |
| Lundi 23 janvier 2023 avant 12 heures | Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi (15 jours francs maximum et 5 jours francs minimum avant la date du scrutin) | Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement Bureau 207 |
| Mercredi 25 janvier 2023 | Publication et affichage des candidatures | |
| Dimanche 29 janvier 2023 | Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation | Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin |
| Vendredi 3 février 2023 avant 12 heures | Date limite de dépôt des procurations | |
| SCRUTIN Vote à l'urne mardi 7 février de 9 heures à 16 heures Lieu : FACULTÉ DES SCIENCES DU SPORT DES SCIENCES DU SPORT LE PORTIQUE 2^{ème} étage 14 rue René Descartes 67084 STRASBOURG | | |
| Jour du scrutin (7 février 2023) | Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux | |
| Jeudi 9 février 2023 | Proclamation et affichage des résultats | |
| Mercredi 15 février 2023 | Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats) | La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg |

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Madame **Léonie GROS**
 Bureau 207 (Faculté des sciences du sport – Le portique – 2^{ème} étage)
 Adresse : 4 rue Blaise Pascal, CS 90032, 67081 STRASBOURG Cedex
 Mail leonie.gros@unistra.fr

Article 4

Mme Christelle DURRINGER, Responsable administrative et financière est nommée Présidente du Bureau de vote.

M. Blah KOUASSI et Mme Nadia ZIROURI sont nommés assesseurs.

Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

Mme Léonie GROS est chargée de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 12 décembre 2022



Le Doyen de la Faculté des sciences du sport,
M. Fabrice FAVRET

